

GT SAGE

SAGE et Gestion du risque inondations

Cécile DERUMIGNY

DRIEE Île-de-France

16 avril 2013



2ème atelier

Après-midi : Comment exploiter le volet gestion du risque inondation dans les SAGE ?

- Introduction : SAGE et l'enjeu de gestion du risque Inondation
Cf. fiche - retours d'expérience
- Le volet inondation du Plan Seine (Aude CHARRIER)
- La DI – point d'étape (Olivier PAS)
- Le dispositif PAPI (Jean-Michel DUBOIS)

>> Échanges :

Objectifs de l' « atelier » :

- Information : connaître le dispositif PAPI, les avancées de la DI, le plan Seine
- Comment le SAGE peut-il apporter une plus-value au regard des autres outils existants ? Comment engager une démarche de PAPI ?
- Comment le SAGE peut-il faire le lien entre la politique de l'eau (DCE – continuité) et la politique de gestion du risque inondation (DI) ?

Introduction SAGE et Gestion du risque inondation

Introduction – SAGE et gestion du risque inondation

Ce que dit le SDAGE sur le lien SAGE – risque inondation

- **Disposition 53** – Délimiter et cartographier les espaces de mobilité des cours d'eau et du littoral

« [...] la CLE, lorsqu'elle existe, le préfet ou les préfets concernés sont invités à délimiter et cartographier les espaces de mobilité à l'échelle du 1/50 000ème ou plus précise, avant 2015, dans le cadre d'études à mener en concertation avec les acteurs locaux. »

- **Disposition 131** – Sensibiliser et informer la population au risque d'inondation

« [...] l'enjeu « inondations » doit figurer dans les PAGD des SAGE recouvrant des communes soumises au risque inondation. Dans ce cas, ils comportent un volet sur la culture du risque permettant aux personnes exposées d'avoir accès à l'information sur le risque et sur les mesures disponibles de gestion du risque et de crise. »

Introduction – SAGE et gestion du risque inondation

Ce que dit le SDAGE sur le lien SAGE – risque inondation

+ **Disposition 164** - Renforcer le rôle des CLE lors de l'élaboration, la révision et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT, PLU et carte communale)

« Lorsqu'un SAGE est en cours d'élaboration ou mis en œuvre, il est fortement recommandé que la CLE soit informée de l'élaboration, de la révision et de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale). »

Introduction – SAGE et gestion du risque inondation

Ce que dit la circulaire du 11 mai 2011

- **Annexe 4** : la compatibilité des documents d'urbanisme avec les SDAGE et les SAGE

« Les SCOT, PLU et cartes communales devront principalement porter leur attention sur les éléments du SAGE qui correspondent à :

[...]

- la prévention des inondations,

- la maîtrise des eaux pluviales et des ruissellements. »

- **Annexe 10** : Support pratique pour la rédaction du règlement d'un SAGE
Exemple 3 : prise en compte du risque inondation :

« Sur le bassin versant de la rivière X, afin de ne pas aggraver le risque d'inondation par ruissellement, les rejets d'eaux pluviales des opérations d'aménagement soumises à autorisation ou à déclaration sous la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature doivent satisfaire les conditions suivantes :

- sauf impossibilité, les eaux pluviales doivent être infiltrées,

dans le cas où les eaux pluviales ne pourraient pas être infiltrées, le débit de fuite de l'aménagement est limité, soit à la valeur du débit de fuite du terrain naturel avant aménagement, soit à Y L/s si le projet se situe en zone urbaine. »

2ème atelier

- **Fiche de retours d'expérience** sur l'intégration de l'enjeu de gestion du risque inondation dans les SAGE (diversité dans la typologie des actions)
- **Organisation d'échanges similaires pour les SAGE Allier-Loire amont (DREAL Auvergne)**

Constat : la CLE comme structure de concertation pour une acculturation et des échanges sur les risques, pour la création d'une dynamique

Mais : des difficultés à identifier une stratégie (manque d'objectifs explicites sur les risques) et positionnement peu explicite du rôle de chaque démarche

Tendances : compatibilité avec le SDAGE (culture du risque), accompagnement à la réalisation de documents communaux

2ème atelier

- **Notes de cadrage de la DREAL Languedoc-Roussillon sur l'articulation des démarches « eau » et « risques » disponibles sur leur site internet**

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/articulation-avec-les-documents-de-a2306.html>

- **Organisation d'échanges similaires pour les SAGE Allier-Loire amont (DREAL Auvergne)**

<http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/reunion-des-animateurs-de-sage-en-a235>

Constat : la CLE comme structure de concertation pour une acculturation et des échanges sur les risques, pour la création d'une dynamique

Mais : des difficultés à identifier une stratégie (manque d'objectifs explicites sur les risques) et positionnement peu explicite du rôle de chaque démarche

Tendances : compatibilité avec le SDAGE (culture du risque), accompagnement à la réalisation de documents communaux

2ème atelier

Organisation d'échanges similaires pour les SAGE Allier-Loire amont (DREAL Auvergne)

Conclusions :

- risque inondations apparaît souvent comme un enjeu secondaire des SAGE Allier-Loire amont.
- même si la problématique peut être forte, les CLE préfèrent s'appuyer sur d'autres outils réglementaires (PPR) et contractuels (PAPI), et considèrent que la plus-value du SAGE sur ce thème est faible.
- réflexions à développer : zones d'expansion des crues, prise en compte du risque d'inondations dans d'autres planification
- assurer régulièrement l'information réciproque des acteurs des démarches sur l'eau et les risques
- retour des SAGE - **identification des axes d'intervention possibles pour les SAGE sur les inondations :**
 - Un thème propre aux inondations : les ZEC,
 - Des thèmes connexes (autres problématiques dans lesquelles le risque d'intègre)

Cf. fiche autres retours d'expérience – SAGE et gestion du risque inondation

2ème atelier

Organisation d'échanges similaires pour les SAGE Allier-Loire amont (DREAL Auvergne)

- **Gérer, optimiser et rétablir les ZEC :**

Identification: délimitation des ZEC

Caractérisation de ces zones

Définition d'objectifs de préservation, restauration, protection...

Dispositions de gestion et préconisations (pouvant aussi faire l'objet de règles) :

- En lien par ex. avec les ZH
- Dispositions de mise en compatibilité de certains IOTA (remblais, digues...)

A noter : intérêt de l'outil SAGE pour établir des prescriptions (PAPI : opérationnel)

- **Autres problématiques dans lesquelles le risque s'intègre :**

Préservation des espaces de mobilité des cours d'eau

Limiter le ruissellement à la source (débits de fuite, ...)

Entretien de la ripisylve, gestion des embâcles

Identifier et préserver les zones humides

2ème atelier

Organisation d'échanges similaires pour les SAGE Allier-Loire amont (DREAL Auvergne)

La gestion du risque inondation et la mise en œuvre des mesures relatives aux stratégies de réduction passent par des outils de planification ou de programmation en place dès aujourd'hui mais à articuler et à mettre en cohérence :

- les PAPI, les PSR, les Plans grands fleuves
- les SAGE et les contrats de milieux
- les documents d'urbanisme

Ils sont complémentaires.

Ces outils sont mis en œuvre en partenariat et comprennent des listes d'opérations validées et pour lesquelles un pré plan de financement est bâti.

Le volet Inondation du Plan Seine

La genèse du plan Seine

Inondations du Rhône en 2002-2003 : le gouvernement souhaite se doter de plans globaux d'aménagement des grands fleuves qui s'intéressent à toutes les thématiques en lien avec le fleuve, sur le modèle du plan Loire

Un plan pour l'ensemble du bassin de la Seine et ses affluents

Construction du plan Seine en 2005-2007 et mise en place d'une instance de gouvernance réunissant :

Préfets de région, conseils régionaux, grands maîtres d'ouvrages interrégionaux

PLAN
Seine



Les principes du plan Seine

4 enjeux stratégiques :

- enjeu n°1 - réduire les effets d'une crue majeure sur la Seine
- enjeu n°2 - améliorer la qualité des eaux du fleuve et de ses affluents
- enjeu n°3 - préserver et restaurer les milieux et la biodiversité des grands cours d'eau du bassin
- enjeu n°4 - intégrer l'ensemble des usages et fonctions du fleuve dans un projet de développement durable.

Le plan définit des grands objectifs et liste des types d'actions à réaliser, en privilégiant les actions qui répondent à plusieurs enjeux. Il n'a ni valeur réglementaire ni portée juridique.

Deux outils financiers associés pour la période 2007-2013 :

- Contrat de projet interrégional Etat-régions (CPIER Seine) : contractualisation sur liste fermée de projets
- FEDER bassin (axe interrégional du PO Ile-de-France) : contractualisation sur liste ouverte de projets

Le contenu du volet inondation

L'élaboration du plan Seine intervient durant la période 2006-2007 :

=> antérieure à la directive inondations

=> postérieure au 1^{er} appel à projets PAPI (appel à projet « ponctuel » en 2003)

Le plan Seine devient donc le premier élément de doctrine d'échelle bassin et définit un cadre pour le financement des projets de prévention des inondations portés essentiellement par les collectivités.

Le contenu du volet inondation

1-1. Des projets intégrant diminution de l'aléa inondation, réduction de la vulnérabilité et préservation des milieux :

Caractère complet du projet

Territoire de la Bassée, bassin Oise-Aisne, bassin de la Marne, bassin de l'Essonne, bassin de l'Armançon, bassin de l'Austreberthe ([en particulier prolongement de certains PAPI 1ère génération](#))

1-2. Des actions de réduction de la vulnérabilité :

=> actions de communication d'envergure à destination des populations concernées ;

=> pose de repères de crues, en particulier sur les bâtiments publics ;

=> diagnostics de vulnérabilité permettant d'évaluer les conséquences d'une crue et mesures permettant de les réduire pour les entreprises et gestionnaires de parcs immobiliers situés en zone inondable ;

=> accélération de la mise en œuvre des Plan de Prévention des Risques non encore approuvés dans les secteurs concernés

Le contenu du volet inondation

1-3. Faire évoluer les pratiques pour :

=> maintenir et restaurer les zones d'expansion des crues ;

=> instaurer des dispositifs de rétention des eaux pluviales « à la source » en cas d'imperméabilisation des sols ;

=> favoriser les dispositifs de ralentissement dynamique des crues ;

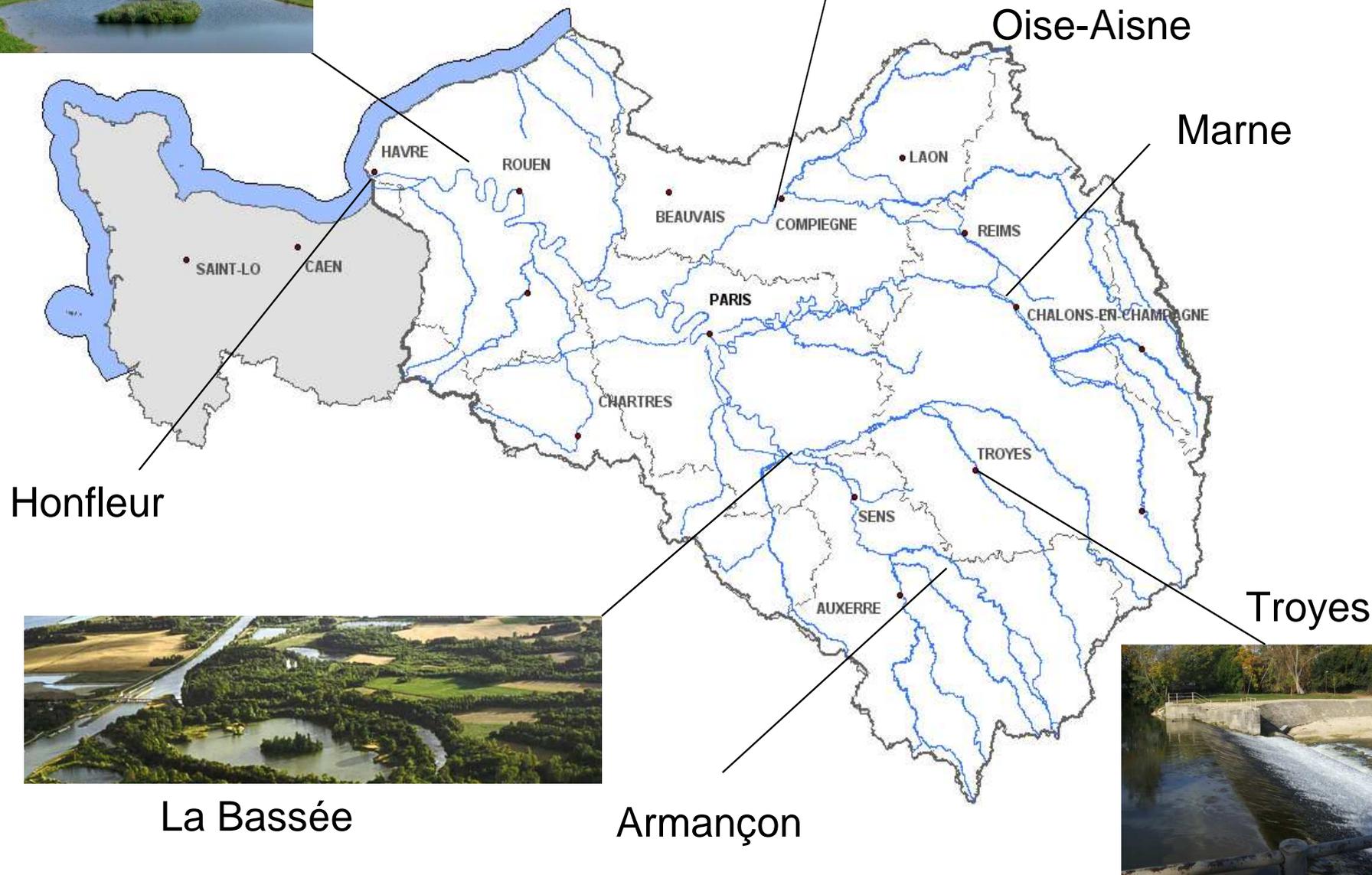
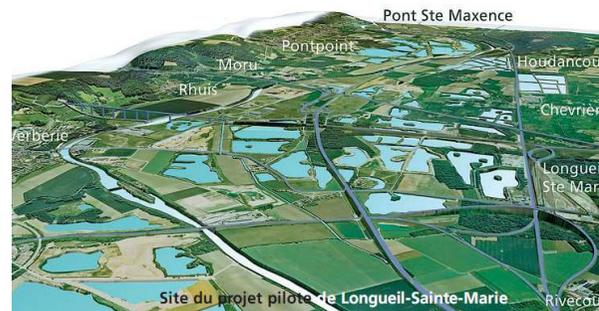
=> sensibiliser les maîtres d'ouvrage, classer les ouvrages intéressant la sécurité publique, entretenir les plus dégradés et les plus dangereux, envisager de supprimer d'anciennes digues si elles protègent peu et aggravent beaucoup.

1-4. Prévision, alerte et gestion de crise :

=> déclinaison du plan de secours spécialisé en plans communaux de sauvegarde

=> élaboration de prévisions à 3 jours pour l'agglomération parisienne à partir de 2006.

L'Austreberthe



Exemple de projet en cours : l'étude OCDE

Périmètre : Métropole francilienne – Maître d'ouvrage : EPTB Seine Grands Lacs

=> **évaluation socio-économique des impacts du risque inondation sur la métropole parisienne**, réalisée à partir des études déjà existantes visant une extension temporelle (prospective à 2030 ou 2050 prenant en compte le développement de la population et le développement urbain), une extension spatiale (impacts sur l'économie nationale et européenne), et une extension thématique (impact sur la croissance, perte d'activité pour les entreprises...);

=> « **examen par les pairs** » des mesures de prévention en place ou à promouvoir, en particulier les mesures visant à développer la culture du risque, et les mécanismes de financement des actions de prévention, qu'elles soient structurelles ou non structurelles. La finalité de l'étude est de produire des recommandations.

=> un groupe d'experts de pays membres de l'OCDE, qui travaille sur une base comparative (notamment au regard de métropoles comparables).

Exemple de projet en cours : les diagnostics de vulnérabilité

Plusieurs diagnostics financés par le FEDER Seine réalisés à l'échelle départementale

Exemple : [Diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine du CG91 vis à vis du risque inondation](#)

Démarche issue de l'Agenda 21 du département

Objectifs :

- [Sensibiliser](#) et renforcer l'expertise des équipes gestionnaires et utilisatrices du patrimoine départemental au risque de crue.
- Établir des diagnostics de la vulnérabilité du patrimoine départemental, à plusieurs échelles (par directions, par bâtiments), afin de [mieux connaître les impacts des inondations](#).
- Contribuer par des documents et des démarches opérationnelles à mieux [préparer le Département à la gestion des inondations](#)

Exemple : [Mise en place d'une politique de prise en compte du risque inondation pour le département du Val de Marne](#)

- En tant que gestionnaire d'infrastructures et d'équipements publics (réseaux, voiries, équipements collectifs, digues, murettes...)
- Au regard de ses responsabilités et missions

Révision du plan Seine – plan 2014-2020

=> Une démarche en cours

=> Des incertitudes de calendrier relatives aux outils financiers associés (CPIER Seine et FEDER bassin)

=> Une volonté de passer d'un plan listant des actions à réaliser à un plan définissant une « doctrine » relative aux actions à mener et à financer dans ce cadre : notamment sur l'articulation entre les objectifs de prévention des inondations et les objectifs de restauration des milieux aquatiques

=> Pour l'enjeu inondation, une nécessité d'articulation avec la mise en œuvre de la directive inondations et notamment Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie.

=> **Les atouts du plan Seine :**

- la possibilité de définir une doctrine de bassin
- une contractualisation pluriannuelle avec les conseils régionaux qui permet un engagement de ceux-ci dans la durée sur le financement de certaines politiques publiques
- la possibilité de mobiliser des fonds européens en complément des crédits de l'Etat.

LA DI – point d'étape

Le dispositif PAPI